

PÉRÉQUATION ET COMPÉTITIVITÉ

Ces temps-ci, les Canadiens se font rebattre les oreilles avec toutes ces revendications concurrentes portant sur les déséquilibres fiscaux, les transferts de paiements et la péréquation. Sans oublier la compétitivité internationale et les défis que posent les économies florissantes de l'Inde et de la Chine.

Le Canada doit être en mesure de faire concurrence. La compétitivité nationale vient de la capacité des gens, des industries et des institutions de toutes les provinces.

Le Conseil d'entreprises du Nouveau-Brunswick est un organisme qui représente certaines des grandes entreprises de la province. L'année dernière, ses membres ont uni leurs forces pour aider à améliorer la capacité du Nouveau-Brunswick à contribuer à la prospérité durable du Canada.

Le but visé est de stimuler l'économie et les revenus du Nouveau-Brunswick au point que, lors du calcul de la péréquation, des provinces autres que la nôtre en bénéficieront.

Or, nous croyons que la compétitivité du Canada passe par la mise en place d'un programme de péréquation rigoureux qui met tous les Canadiens sur un pied d'égalité. Bref, une formule de péréquation qui englobe toutes les provinces et tous les revenus et qui ne comporte aucun plafond.

D'aucuns revendiquent que la péréquation a pris trop d'importance et que, dans l'intérêt de la compétitivité, le Canada devrait faire un peu marche arrière. On pense même que la péréquation « désinciterait » à la responsabilité financière et nuirait à la prospérité et que les fonds devraient cibler les régions les plus productives.

Le premier ministre McGuinty exprimait récemment son inquiétude quant à la capacité de sa province à demeurer concurrentielle, une inquiétude que partagent d'ailleurs les autres provinces canadiennes. S'il est vrai que la force économique de l'Ontario bénéficie à tous, il est tout aussi vrai que nous y contribuons tous.

Cependant, nous devons comprendre que la croissance rayonne dans tout le pays, un des objectifs que poursuivent les politiques économiques et financières nationales, et nous en réjouir. Il est d'ailleurs encourageant de constater que les écarts entre les provinces s'estompent.

Examinons de plus près les objectifs de la péréquation. Le principe enchâssé dans la Constitution veut que le gouvernement du Canada donne *aux gouvernements provinciaux des revenus suffisants pour les mettre en mesure d'assurer les services publics à un niveau de qualité et de fiscalité sensiblement comparables.*

La péréquation n'est pas un phénomène canadien; c'est un principe qu'on applique dans la majorité des fédérations évoluées. Dans un État unitaire moderne, par exemple la Grande-Bretagne ou la France, la qualité des principaux services auxquels les citoyens ont accès est de qualité comparable, sans égard au facteur géographique.

Dans une fédération comme le Canada et l'Australie, les provinces fournissent bon nombre de ces services, tandis qu'une certaine part de péréquation est intégrée aux finances nationales pour s'assurer que les provinces respectent une norme nationale dans la prestation de ces services. En Australie et en Allemagne, on s'assure que toutes les provinces soient au même niveau. Au Canada, on a seulement cherché à élever les revenus des gouvernements provinciaux déficitaires à une moyenne nationale, et non pas au niveau des provinces les plus prospères.

Ce faisant, on s'est toutefois éloignés du principe de véritable moyenne nationale, car la norme basée sur dix provinces a été abandonnée il y a une vingtaine d'années et, de surcroît, divers plafonds ont été appliqués.

Et voilà maintenant qu'on demande d'exclure du calcul de la moyenne nationale les revenus tirés de l'exploitation des ressources.

À notre avis, la péréquation doit reposer sur une formule nette et précise qui ne tolère aucun figinage. Tant et aussi longtemps qu'il existera des revenus tirés de l'exploitation des ressources, il faudra les inclure dans le calcul de péréquation. S'il advient qu'ils cessent de circuler ou qu'ils tombent sous la moyenne nationale dans une province, la péréquation viendra alors redresser la situation.

D'ailleurs, soyons clairs. Qui paie? Ottawa ne se prend pas pour un Robin des bois qui vole les provinces riches pour redistribuer l'argent aux provinces pauvres. Le gouvernement fédéral ne fait que verser des paiements de péréquation à même l'argent des contribuables canadiens. Les provinces les plus riches conservent l'ensemble de leurs revenus; aucune partie n'est transférée aux autres provinces.

Donc, quel est l'impact sur la compétitivité? Les Canadiens savent qu'il faut investir davantage dans l'éducation, la formation, le mieux-être, autant de facteurs qui accroissent la productivité de l'ensemble des citoyens. Et ce sont des services largement financés par les gouvernements provinciaux. Toutes les provinces doivent augmenter substantiellement leurs investissements dans la productivité. Est-ce qu'il serait sage d'offrir un meilleur départ à quelques-unes d'entre elles?

Les provinces qui bénéficient de la péréquation sont-elles moins responsables sur le plan financier? Peut-on compter sur elles pour accroître considérablement la productivité? Penchons-nous sur le cas de l'Ontario et du Nouveau-Brunswick. Les deux provinces investissent le même pourcentage de leurs budgets en éducation et en formation. Sans péréquation, ce serait impossible.

L'Ontario comme le Nouveau-Brunswick doivent faire mieux. Les investissements provinciaux en éducation bénéficient à tous les Canadiens, tandis qu'un bassin de main-d'œuvre très bien formée va où les possibilités se présentent.

À moins de parvenir à donner au programme de péréquation du Canada des bases stables et durables, il ne répondra pas au facteur constitutionnel de services « sensiblement comparables » à la grandeur du pays.

La solution de rechange, un « système à deux vitesses », est rejetée d'emblée par les Canadiens parce qu'ils sentent qu'elle ne jouera pas en faveur de la prospérité nationale et des objectifs de compétitivité.

Le gouvernement du Canada a la possibilité aujourd'hui de redresser la situation en misant à nouveau sur l'intégrité d'un programme basé sur une formule qui prendra en compte l'ensemble des revenus provinciaux et qui assurera à toutes les provinces ce qu'il leur faut pour investir dans leur avenir et assurer leur prospérité.

Présenté par le Conseil d'entreprises du Nouveau-Brunswick